

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-119
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Marché de fournitures n°2024-05 pour la fourniture et la pose de totems
et la fournitures de balises pour le sentier des maquisards.
Avenant n°1**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2024-178 du 12 avril 2024 attribuant le marché de fournitures n°2024-05 à la société PROBALIS pour un montant de 53 478,00 € HT soit 64 173,60 € TTC ;

Considérant la nécessité de réaliser des gravures sur les deux faces des socles des totems pour un montant de 3 420,00 € HT soit 4 104,00 € TTC ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 3 avril 2025 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant avec la société PROBALIS ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

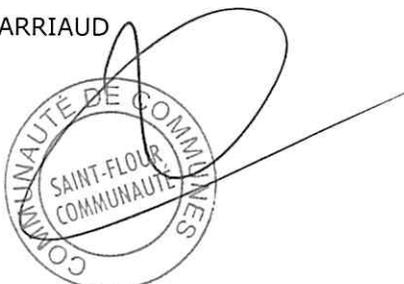
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 15/04/2025,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le

22 AVR. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

22 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250415-DEC2025-119-AU
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Saint-Flour Communauté**

Villages d'entreprises
1 rue des Crozes
ZA du Rozier Coren
15100 Saint-Flour

04.71.60.56.80
contact@saintflourco.fr

SIRET : 200 066 660 00016

B - Identification du titulaire du marché public**PROBALIS**

2 bis Avenue d'Aubière
BP 112
63800 COURNON D'AUVERGNE

04.73.84.24.54
martial@probalis63.fr

SIRET : 802 397 976 00019

C - Objet du marché public

Référence du marché public : 2024-05

Objet du marché public : Fourniture et pose de totems et fourniture de balises pour le sentier des maquisards

Date de la notification du marché public : 17 avril 2024

Durée d'exécution du marché public :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 53 478,00 €
- Montant TTC : 64 173,60 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

² Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Gravures des 2 faces des socles des 9 totems.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : Non **Oui**

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 420,00 €
- Montant TTC : 4 104,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 6,40 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 56 898,00 €
- Montant TTC : 68 277,60 €

E - Signature du titulaire du marché public

Lieu et date de signature

Nom, prénom et qualité du signataire³

Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur

POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE,

La Présidente,
Céline Charriaud

A Saint-Flour, le

³ Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.